



## Heures à réalisées

-----  
Par Bobotte

Bonjour

je suis agent de cantine, j'ai un contrat de 21.33h semaine sur 12 mois, je suis payée 92.43h/mois

Sur l'année 2023-2024, j'ai effectué 1074h, et aujourd'hui on me réclame 40h, sachant que j'ai droit à 5 semaines de congés payés que je ne peux pas prendre

pouvez vous m'expliquer ce que je dois réaliser exactement sur 12 mois

En vous remerciant par avance

Cordialement

-----  
Par kang74

Bonjour

Vous êtes agent de cantine : vous êtes donc en contrat annualisé (?) vous ne travaillez donc pas 21h30 toutes les semaines (?) et vous avez plus de 5 semaines, normalement, ou vous ne travaillez pas (?)

Vous avez, peut être, des permanences à faire (?) pendant les vacances .

Que dit exactement votre contrat de travail ?